

APPEL D'OFFRE CONTRATS DOCTORAUX 2025-2028¹

L'école doctorale SHAL ouvre à compter du **1^{er} juin 2025** son appel d'offre aux candidats à un contrat doctoral établissement financé par dotation ministérielle. Cet appel est réservé aux candidats titulaires avec la mention BIEN d'un master (recherche ou professionnel) dont le mémoire aura été soutenu² **avant le 7 Juillet 2025**. Noter que le contrat de travail ne pourra commencer qu'après délivrance du diplôme de master (entre septembre et décembre). La date de prise d'effet du contrat peut intervenir dans l'année qui suit la première inscription en doctorat.

Votre candidature est à déposer directement via la plateforme ADUM à partir du **1^{er} juin** jusqu'au **20 juin 2025, 23:59**.

LIEN pour le dépôt du dossier : <https://adum.fr/candidature/>

DOSSIER

Le dossier qui sera examiné par les membres de la commission de sélection comprendra :

- Un **CV** d'une à deux pages comportant mention de l'activité scientifique passée et faisant une présentation brève du projet d'orientation professionnelle.
- Un **projet de recherche** de 5 pages (références bibliographiques non comprises) à destination d'un panel interdisciplinaire mentionnant la thématique de recherche et faisant une revue de littérature aboutissant à une problématique et une hypothèse de travail. La description de la méthodologie envisagée peut s'adresser aux spécialistes du domaine. Le projet intègre un calendrier prévisionnel (eg, un graphique de Gantt) attestant de la faisabilité du projet en 3 ans.
- Un courrier comportant l'**avis motivé de la direction de thèse** validant le projet de thèse et notifiant son insertion dans les axes de recherche du laboratoire. La future direction veillera à préciser le rôle d'une co-direction éventuelle ou d'une cotutelle. *Afin de renseigner la capacité d'encadrement des encadrants, ce courrier détaillera obligatoirement le nombre de doctorants dirigés par chacun des encadrants, leur année d'inscription et les financements acquis pour ces doctorants.*
- L'**accord de la direction du laboratoire d'accueil**, stipulant que la candidature a fait l'objet d'une présélection au niveau du laboratoire (son accord peut être apposé sur le même courrier que celui de la direction de thèse).
- L'attestation de réussite au master délivrée par la scolarité ou par courrier du responsable du diplôme indiquant la mention obtenue au master. **La règle de calcul de la mention au diplôme doit suivre celle implémentée par la scolarité.** La mention peut être calculée en fonction de l'ensemble des notes obtenues à l'exception de la note de mémoire s'il n'a pas encore été soutenu au moment du dépôt du dossier. **Les candidats ne peuvent prétendre au financement en lien avec le présent appel que sous la condition d'une mention Bien au Master.** L'offre de contrat ne sera honorée que sous la condition où une mention **Bien** au diplôme de master est définitivement décernée par le jury de diplôme, mais les étudiants peuvent être admissibles aux auditions sur la base d'un relevé provisoire de notes.

¹ Les termes de « candidat », « doctorant » etc. sont utilisés de manière neutre pour désigner masculin et féminin.

- Une attestation du ou des département.s concerné.s de l'**attribution d'une charge d'enseignement** cumulée équivalente à 64h par année maximum, uniquement pour les candidats souhaitant obtenir un Doctorat sous Contrat avec Mission d'Enseignement (DCME). La transmission de cette attestation dans le dossier se traduit par une demande implicite de DCME³. Des vacances d'enseignements sont néanmoins possibles en l'absence de DCME.

Les dates sont impératives et la commission écartera tout dossier incomplet. Il n'y a pas de limite d'âge et le diplôme de Master peut être antérieur à l'année en cours.

PRÉSÉLECTION

En raison du faible nombre de contrats qui peuvent être alloués chaque année, chaque unité de recherche ne pourra transmettre que **trois candidatures** (peu importe si les candidats sont dirigés par un même HDR). Les laboratoires qui seraient potentiellement en mesure de présenter plus de trois candidats sont invités à procéder à une **présélection**. Aucun candidat ne peut donc postuler spontanément au financement sans avoir passé cette étape de pré-sélection au sein de son laboratoire, et sans avoir l'accord explicite de la direction de laboratoire.

AUDITIONS

Les candidats retenus à l'issue de la présélection des dossiers seront auditionnés **entre le 8 juillet et le 9 juillet 2025, entre 09h00 et 21h00** par une commission de sélection *ad hoc* dont la liste des membres est disponible sur demande. **Les auditions, obligatoires, pourront se tenir en distanciel par visio-conférence en cas de raison médicale ou en cas de résidence à l'étranger.** Cette commission qui aura pris connaissance de l'ensemble des dossiers évaluera notamment :

- la capacité des candidats à présenter leur champ de recherche à un panel interdisciplinaire.
- la capacité des candidats à présenter leur aptitude à conduire leur recherche sur la base de leur formation antérieure, à en maîtriser les méthodes et à orienter leur travail en vue de leur projet professionnel.
- l'adéquation du projet avec les priorités thématiques du laboratoire et les conditions d'accueil au sein du laboratoire (eg, disponibilité du matériel nécessaire à la méthodologie à mettre en œuvre), et éventuellement son adéquation avec des axes de recherches plus larges au sein d'Université Côte d'Azur. Cette présentation de l'environnement du projet se voudra minimaliste, afin de ne pas occulter le projet lui-même. Le jour de l'audition, il conviendra de présenter le plus brièvement possible les structures au sein desquelles se situe le projet. Noter que tous les projets n'ont pas vocation à s'insérer dans des axes de recherche multiples : il s'agit essentiellement d'un appel à projets blancs.

Chaque candidat présentera son projet en 10 minutes maximum. Il sera ensuite interrogé par les membres de la commission de sélection pendant 10 minutes.

Une audition en anglais est possible. Pour une audition à distance ou en anglais, merci de bien vouloir prévenir la direction de l'ED **avant le 1er juillet**, en mettant en copie ed-shal@univ-cotedazur.fr. L'École doctorale se réserve le droit de conduire les auditions en visio intégrale en raison, par exemple, d'une éventuelle crise sanitaire (le cas échéant, les candidats seront prévenus avant le 1^{er} juillet).

³En l'absence de demande de DCME au moment de la création du contrat, l'option DCME peut être formulée l'année suivante.

Pour l'audition, un support de type PowerPoint est fortement recommandé. Un fichier pdf doit obligatoirement être fourni en cas d'incompatibilité du fichier PowerPoint (pour rappel, tout pdf peut être présenté en plein écran). Les fichiers PowerPoint **et** pdf (ou pdf seulement) devront impérativement être envoyés à la direction de l'ED à veronique.magri@univ-cotedazur.fr **avant la veille des auditions à 13:00**, en mettant en copie ed-shal@univ-cotedazur.fr. **Si l'audition se tient en anglais, les diapositives doivent être rédigées en français.** Les candidats ne sont pas autorisés à modifier la présentation envoyée la veille. Si l'audition a lieu en présentiel, les candidats devront se munir le jour de l'audition d'une clé USB contenant leur présentation au format pdf et au format PowerPoint au cas où leur fichier envoyé la veille serait compromis.

À l'issue des auditions, la commission de sélection procédera au classement des candidats sélectionnés par un vote à bulletin secret.

L'annexe doit être consultée pour connaître les détails du présent appel.

La direction de l'École Doctorale, Véronique Magri.

Véronique Magri



Directrice de l'École Doctorale 86
UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR 

ÉCOLE DOCTORALE SHAL

RÈGLES POUR LA SÉLECTION DES CANDIDATS AUX CONTRATS DOCTORAUX

Les futurs doctorants qui présentent une candidature pour l'obtention d'un contrat doctoral financé par dotation ministérielle devront suivre la procédure suivante :

Dépôt du dossier

1. — Dépôt de la fiche de demande d'inscription en thèse, signée pour accord par la direction de laboratoire au secrétariat de l'école doctorale.

2. — Dépôt du dossier écrit du projet de thèse au secrétariat de l'ED. Le dossier doit être conforme dans sa présentation, aux recommandations fournies pour la constitution du dossier d'inscription en thèse (voir feuille jointe).

Les dossiers en vue de l'obtention d'un contrat doctoral sont sélectionnés selon des critères d'excellence. Nous attirons particulièrement l'attention des candidates et candidats sur les points suivants :

- Le projet déposé, en quatre à cinq pages maximum, doit distinguer clairement :
 - L'état de la question dans la bibliographie scientifique de la discipline se rapportant au sujet proposé.
 - La mise en valeur de l'originalité de la démarche entreprise par le candidat et les perspectives de résultats attendus, en précisant une problématique et une hypothèse de travail, exposées avec clarté et simplicité (éviter le jargon théorique accessible aux seuls spécialistes).
 - La démarche méthodologique utilisée pour la recherche, en détaillant le plus possible les instruments utilisés, la mise en œuvre de problématiques innovantes, le terrain d'observation et d'étude (surtout s'il implique des séjours hors de l'académie de Nice).
 - Il comportera une liste de mots-clés permettant de situer la recherche prévue.
 -

Procédure de sélection

1. — Pré-sélection par les unités de recherche.

- Les candidates et candidats au contrat doctoral déposeront une copie de leur dossier auprès de la direction de leur unité de rattachement.
- Chaque unité de recherche associée à l'ED SHAL peut présenter au maximum trois dossiers de candidature. Si plusieurs dossiers sont présentés, l'Unité de recherche doit procéder à une pré-sélection par audition des candidates et candidats, selon des critères qu'elle établit, et à un classement des dossiers.

2. — Sélection par le jury de l'école doctorale.

- Tous les candidats dont le dossier est complet et administrativement conforme aux critères de candidature pour les contrats doctoraux, quel que soit leur rang de pré-classement au sein de l'unité de recherche, sont convoqués pour audition devant le jury de l'ED SHAL.
- Le jury est constitué par les membres titulaires et les membres extérieurs à titre scientifique du Conseil de l'ED ou leur représentant. Si un projet de thèse est déposé dans un domaine de compétences qui n'est pas représenté par les membres du jury, le conseil peut solliciter l'avis et la présence d'un expert extérieur, spécialiste de la discipline.
- L'audition de chaque candidat dure 20 mn. Le candidat dispose de 10 mn maximum pour exposer son projet de thèse. L'utilisation d'un power-point est recommandée. Le candidat ne reproduira pas l'énoncé de son dossier, mais sera invité à :
 - souligner l'apport à la connaissance scientifique et l'originalité de son projet de thèse ;
 - mettre en évidence les modèles heuristiques pris en référence et les techniques d'investigation ;
 - indiquer l'organisation des principaux temps de sa recherche par rapport à un calendrier de préparation de la thèse qui ne peut excéder 3 ans. Le calendrier prévisionnel doit attester de la faisabilité temporelle et matérielle du projet en 3 ans.
- La seconde partie de l'audition est un entretien avec le jury.
 - Le jury posera des questions permettant de préciser l'orientation du sujet par rapport à l'état de la connaissance dans la discipline, ou de compléter les informations bibliographiques ou les méthodes de recherche utilisées par le candidat.
 - Le jury s'abstiendra de faire état de jugements sur la discipline de référence du candidat ; seul le projet lui-même doit faire l'objet d'une interrogation.
 - Si l'un des membres du jury est en position de diriger le projet d'un candidat, il s'abstient d'intervenir dans la discussion du dossier.
- À l'issue des auditions, le jury délibère et classe les candidats retenus. Il peut être procédé à un vote exploratoire d'orientation. Le classement final sera obtenu par un vote nominal des candidats sélectionnés, par rang, autant de fois qu'il y a de contrats à pourvoir.
- Le jury peut établir une liste complémentaire par rapport au nombre de contrats distribués par l'école doctorale.

L'école doctorale informe chaque candidat(e) du résultat obtenu.

Le calendrier de la procédure d'attribution des contrats doctoraux sera publié avec le lancement de l'appel d'offre. Les candidats disposeront d'environ quinze jours pour établir le dossier à remettre au secrétariat de l'école doctorale.

*

* *

Candidature à un complément de ressources associé au contrat doctoral.

Les doctorants candidats à l'obtention d'un contrat peuvent demander à accomplir, en sus de leur activité de recherche, un service annuel équivalent à 64 h, sous deux formes possibles :

- a) Enseignement dans une équipe pédagogique, sous forme d'un monitorat de 64 h annuelles.
 - Les candidats devront cocher la case correspondante sur le feuillet d'inscription.
 - Ils fourniront une lettre de motivation pour ce service pédagogique et une attestation de la filière pédagogique de rattachement garantissant la possibilité d'attribution d'un service de 64 h.
 - En fonction de la réglementation de l'Établissement, un entretien pour évaluer les compétences pédagogiques de l'étudiant, distinct de la présentation devant la commission de recrutement des contrats, pourra être réalisé.
- b) Mission de diffusion et valorisation de la recherche scientifique ou d'expertise dans une entreprise publique ou privée, une collectivité territoriale.
 - Les candidats devront cocher la case correspondante sur le feuillet d'inscription.
 - Ils fourniront une lettre de motivation pour cette mission.
 - Avant la signature définitive du contrat, ils fourniront un engagement explicite du partenaire, qui définit précisément l'objet et le calendrier de travail de cette mission.

<https://edshal-docs.univ-cotedazur.fr/files/Contratsdoctoraux/APPEL%20Offre%20contrats%20doctoraux%202025.pdf>